

Crédit communautaire

Vous aimeriez être travailleur autonome, mais vous manquez de moyens financiers pour démarrer ?

Vous avez une petite entreprise et vous aimeriez avoir les liquidités nécessaires pour la développer ?

Vous n'avez plus accès au crédit conventionnel ?

Le Fonds d'entraide communautaire offre des prêts pouvant aller jusqu'à 5000 \$ sans intérêts avec des modalités de remboursement souples. Les prêts peuvent servir à développer ou consolider votre entreprise par des achats d'équipements, de la publicité, comme fonds de roulement et même comme part sociale.

Ces prêts sont liés à un accompagnement de proximité vous permettant un accès constant aux conseils et aux services du Fonds d'entraide communautaire pendant toute la durée du remboursement.